

# «Parlez librement ou vous perdrez votre liberté !» Le paradoxe de l'obligation de soin comme un des gradients de contrainte dans cure

**P. Krzakowski<sup>1</sup>**

<sup>1</sup> *Cabinet, SPP, Paris, France*

Ayant entrepris une réflexion sur les obligations de soins issus du registre pénal, est apparue progressivement la nécessité de penser différents gradients de contrainte dans toutes cures. Cela nécessite un pas supplémentaire du côté de la sémiologie de la contrainte dégageant au moins 3 différents gradients au sein du cadre analytique et non seulement celui de l'obligation de soin :

- la contrainte interne par le symptôme
- celle des parents portant la demande de leur enfant
- les soins « pénalement » contraints.

Trois niveaux de la contrainte donc et trois cas qui vont les illustrer : Rosa contrainte de l'intérieur par la répétition traumatique, puis le patient adolescent dépendent des écrans amené en consultation par ses parents. Enfin, les soins sous contrainte pénale, lesquelles revêtent une étoffe singulière, peuvent rejoindre un fonctionnement finalement proche des deux cas précédents. La régression aidant, même une organisation de type perverse-mixte peut s'engager dans des mouvements progressifs au delà des jouissances de son système passé, laissant entrevoir un système renouvelé. Un potentiel de soin réside classiquement dans l'intégration de l'altérité, par identification, dans un gain surmoïque bienveillant envers un moi qu'il peut reconnaître comme allié d'une nouvelle forme de liberté intrapsychique.